

Ville de passion!

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le

ID : 974-219740149-20250926-DCM133_2025-DE

S²LO

Association
Addictions
France

CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT EN INTERVENTIONS PRECOCES

Entre

- **La commune de Saint-Louis** représentée par Madame Juliana M'DOIHOMA, maire, habilité par son conseil municipal organe délibérant en date du , n° de la délibération, d'autre part

Ci- après dénommé « La structure -partenaire »

- **Le CSAPA Sud, géré par l'Association Addictions France** dont la dénomination sociale est ANPAA et dont le siège national est à Paris (75002) - 20 rue Saint Fiacre, représenté par Monsieur RICHARD Antoine agissant en qualité de directeur d'Etablissements dument autorisé à signer aux fins des présentes et dont l'établissement est situé au 71 rue Luc Lorian 97410 Saint-Pierre.

Ci-après dénommé « CSAPA Sud »

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Déploiement de « l'Intervention précoce » sur le territoire de La Réunion.

Le Projet de Santé de La Réunion 2018 – 2022 met en avant la prévention des conduites addictives, le repérage et la prise en charge des jeunes ayant des conduites à risque. Cet axe décrit la co-construction et l'expérimentation sur les territoires Ouest et Est, de la démarche d'intervention précoce avec l'ensemble des acteurs concernés, avec évaluation de l'impact et extension.

A la suite de la journée régionale d'échanges sur les CJC à La Réunion, une formation à l'intervention précoce a été réalisée sur l'île par la Fédération Addiction à la demande de l'ARS. En 2025, l'ARS OI a chargé le CSAPA Sud de déployer la démarche « d'intervention précoce » sur le territoire concerné.

L'IP est déployée à La Réunion depuis 2017 avec le soutien financier de l'ARS. L'animation de la stratégie IP a été confiée à Association Addictions France. Le déploiement s'appuie sur des « référents IP » au sein des CSAPA pour développer la stratégie dans des structures partenaires (grâce aux « référents-structures ») selon des priorités fixées par l'ARS chaque année.

Reconnue d'utilité publique

Fondée en 1872 par Louis Pasteur & Claude Bernard
www.addictions-france.org • grandest55@addictions-france.org
ANPAA -5 pl de la République - 55000 BAR LE DUC •

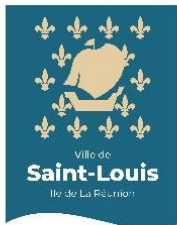
T : 03 29 76 26 01

Suivez-nous sur :

@AddictionsFr

Association Addictions France

Association Addictions France



Ville de passion !

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le

ID : 974-219740149-20250926-DCM133_2025-DE

S²LO

Association
Addictions
France

« L'intervention précoce » qu'est-ce que c'est ?

L'intervention précoce est une stratégie qui vise à organiser les réponses de façon globale, en un continuum d'actions allant de la prévention aux soins.

Elle a pour objectif d'agir le plus tôt possible dans l'expérience d'usage et tout au long de la trajectoire de consommation, avant que ne survienne l'addiction ou d'autres conséquences néfastes.

L'IP prend notamment appui sur le dispositif des Consultations Jeunes consommateurs (CJC).

Lexique :

- **IP** : Intervention précoce.
- **Collectif IP** : Il est composé de personnes physiques ou morales, dites « Référénts IP », qui portent ou interviennent au sein de Consultations Jeunes Consommateurs (CJC) (Réseau Oté et Addictions France) et qui partagent les valeurs de la charte d'Intervention Précoce (charte disponible sur demande). Ce collectif est animé par SAOME.
- **Référent IP** : personne physique qui intervient au sein de Consultations Jeunes Consommateurs (CJC) et qui partage les valeurs de la charte d'Intervention Précoce. A La Réunion, il s'agit de personnel des centres de soins d'Association Addictions France.
- **Référent-Structure** : Personne issue d'une structure qui travaille avec des adolescents. Il est nommé par son directeur et mis à disposition dans le cadre de l'expérimentation IP.
- **Phase d'amorçage** : La structure-partenaire devient officiellement partenaire par le biais d'une convention ; elle réalise son état des lieux et définit son plan d'action, aidée du Référent IP.
- **Phase de déploiement** : La structure-partenaire déploie son plan d'action et bénéficie, pour cela, d'un accompagnement rapproché par son Référent IP (sur 12 mois en théorie).
- **Phase de maintien** : La structure-partenaire a terminé son déploiement, dresse un bilan et détermine la suite de la dynamique dans son établissement. L'accompagnement du Référent IP s'espace selon une temporalité à convenir. La structure est toujours invitée à participer aux temps d'échanges de pratique et montée en compétence.
- **Réorientation** : La structure partenaire ne réunit pas les facteurs de réussite ; elle sort donc du dispositif et est orientée vers d'autres programmes probants dans la mesure du possible.

Reconnue d'utilité publique

Fondée en 1872 par Louis Pasteur & Claude Bernard

www.addictions-france.org • grandest55@addictions-france.org

ANPAA - 5 pl de la République - 97400 BAR LE DUC •

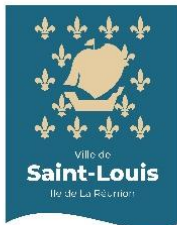
T : 03 29 76 26 01

Suivez-nous sur :

@AddictionsFr

Association Addictions France

Association Addictions France



Ville de passion!

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le

ID : 974-219740149-20250926-DCM133_2025-DE

S²LO

Association
Addictions
France

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – PRESENTATION DES PARTIES

1.1 La structure partenaire

La Commune de Saint-Louis, collectivité territoriale

1.2 CSAPA Sud

Le CSAPA Sud (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) est une structure médico-sociale portée par l'Association Addictions France, implantée dans l'Ouest de La Réunion, notamment à Saint-Paul et Le Port. Il est régi par le Code de la santé publique, notamment les articles D3411-1 à D3411-10, et par le Code de l'action sociale et des familles (CASF), article L.312-1, 9°. Le décret n°2007-877 du 14 mai 2007 définit leurs missions principales :

- Accueil, information, évaluation et orientation des personnes présentant une consommation à risque ou une dépendance aux substances psychoactives, ainsi que leur entourage.
- Réduction des risques liés à la consommation de substances psychoactives.
- Prise en charge médicale, psychologique, sociale et éducative, incluant le sevrage, les traitements de substitution, l'accès aux droits sociaux et l'aide à l'insertion.
- Possibilité de prise en charge des addictions sans substances (jeux, écrans, etc.).
- Participation à des actions de prévention, de formation et de recherche sur les pratiques addictives.

Sa mission est d'accueillir, écouter, évaluer, orienter et accompagner toute personne confrontée à une addiction, avec ou sans substance, ainsi que les troubles du comportement alimentaire (TCA).

Article 2 – OBJET DE LA CONVENTION

Cette convention a pour objet la mise en œuvre et le suivi du déploiement de « l'intervention précoce ». Elle vise à définir la nature du partenariat et des engagements respectifs.

Article 3 – NATURE DU PARTENARIAT ET PROGRAMMATION

- **Mise en œuvre de la stratégie IP**

Différents points d'étape sont nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie.

Reconnue d'utilité publique

Fondée en 1872 par Louis Pasteur & Claude Bernard

www.addictions-france.org • grandest55@addictions-france.org

ANPAA -5 pl de la République - 55000 BAR LE DUC •

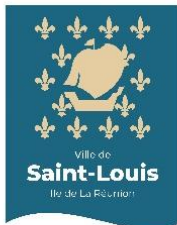
T : 03 29 76 26 01

Suivez-nous sur :

 @AddictionsFr

 Association Addictions France

 Association Addictions France



Ville de passion!

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le

ID : 974-219740149-20250926-DCM133_2025-DE

S²LO

Association
Addictions
France

- Nomination des Référents-structures (*Signature de la fiche de mission des Référents-structure et mise en annexe à la convention*),
 - État des lieux en présence des Référents-structure, du Référent IP
 - Elaboration du plan d'actions (*approuvé par la Direction et annexé à la convention*),
 - Points d'étape réguliers entre les Référents-structures et le Référent IP pour suivre le déroulé du plan d'actions et évoquer les difficultés (un tous les 2 mois en moyenne),
 - Bilan en présence des Référents-structures, de la Direction et du Référent IP pour déterminer la suite à donner de façon concertée : Poursuite du déploiement, passage en phase de maintien ou ré-orientation.
- **Favoriser la montée en compétence des partenaires de l'IP et l'échange de pratiques entre les différents acteurs.**

Plusieurs temps forts sont proposés aux Référents-structures :

- Une formation de deux jours abordant le contexte et les enjeux de l'IP, les compétences psycho sociales, les usages chez les adolescents et un atelier pratique sur le plan d'actions,
- Une rencontre interprofessionnelle à thématique,
- Une journée d'échanges de pratiques autour de l'IP jeunes regroupant l'ensemble des Référents-structures et Référents IP,
- Autres offres de formation transmises.

Article 4 – OBLIGATIONS DES PARTIES

4.1 La structure partenaire s'engage à :

- Conventionner avec les opérateurs de l'IP,
- Mettre à disposition des professionnels qui assumeront le rôle de Référents-structure (à minima un binôme),
- Rendre disponible les Référents-structures pour mener à bien la stratégie IP : assurer les différents rendez-vous (état des lieux, plan d'actions, suivi et bilan), participer aux différentes occasions de montée en compétences proposées dans le cadre de l'accompagnement, contribuer aux actions et à la diffusion des connaissances dans la structure,
- Accueillir le Référent IP à chaque rendez-vous,
- Définir et valider le plan d'actions selon 3 axes : créer un environnement favorable à la santé, faciliter le repérage des jeunes consommateurs et accompagner vers des structures spécialisées pour une évaluation de leur situation ;

Reconnue d'utilité publique

Fondée en 1872 par Louis Pasteur & Claude Bernard

www.addictions-france.org • grandest55@addictions-france.org

ANPAA -5 pl de la République - 55000 BAR LE DUC •

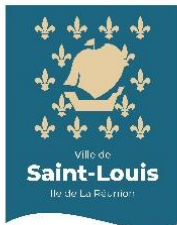
T : 03 29 76 26 01

Suivez-nous sur :

@AddictionsFr

Association Addictions France

Association Addictions France



Ville de passion !

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le

ID : 974-219740149-20250926-DCM133_2025-DE

S²LO

Association
Addictions
France

- Faciliter la concertation et la diffusion d'informations ou de documentation au sein de la structure,
- Participation à la phase de bilan (1 an après le lancement du projet),
- Impliquer la Direction de l'établissement : validation de l'état des lieux et du plan d'action ; participation au rendez-vous dédié au bilan pour valider les suites à donner.

4.2 Le CSAPA Sud :

- Identifier les structures accueillant un public jeune, susceptibles de déployer l'IP,
- Présenter la stratégie IP à la Direction de la structure ainsi qu'à l'équipe,
- Conventionner avec les partenaires,
- Participer à l'état des lieux,
- Participer aux différents temps forts proposés : formations, rencontres interprofessionnelles et journée d'échanges de pratiques. Le Référent IP pourra être sollicité en tant qu'intervenant selon ses compétences et appétences ;
- Co-construire le plan d'actions selon 3 axes : créer un environnement favorable à la santé, faciliter le repérage des jeunes consommateurs et leur accompagnement vers des structures spécialisées pour une évaluation de leur situation,
- Suivre la mise en place du plan d'actions et veiller au bon déroulement, en lien avec les Référents-structures qu'il accompagne tout au long de l'année lors des rendez-vous de suivi planifiés (a minima 3 si les 5 ne peuvent pas être réalisés) ;
- Contribuer au bilan permettant l'évaluation du plan d'actions à savoir l'appropriation de la stratégie IP par la structure, les freins et les leviers rencontrés mais aussi la suite à donner (la structure reste en déploiement, passe en maintien ou est réorientée) ;
- Pour les structures passant en phase de maintien*, le Référent IP pourra entretenir un lien régulier par sa mission CJC et convenir d'un point annuel autour de la stratégie IP.
- Participer aux comités techniques (COTECH) réunissant le collectif IP.
- Créer de l'engagement autour de la dynamique IP sur le territoire de La Réunion :
 - Promouvoir la démarche « Intervention précoce »,
 - Conventionner avec les structures partenaires,
 - Animer et venir en appui d'un collectif d'acteurs,
- Permettre l'évolution des postures et pratiques professionnelles :
 - Créer des occasions d'échanges de pratiques et montée en compétences,
 - Sensibiliser à la réduction des risques et des dommages,

Reconnue d'utilité publique

Fondée en 1872 par Louis Pasteur & Claude Bernard
www.addictions-france.org • grandest55@addictions-france.org
ANPAA -5 pl de la République - 55000 BAR LE DUC •

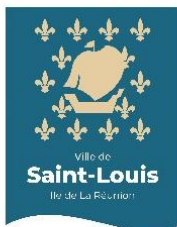
T : 03 29 76 26 01

Suivez-nous sur :

@AddictionsFr

Association Addictions France

Association Addictions France



Ville de passion!

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le

ID : 974-219740149-20250926-DCM133_2025-DE

S²LO

Association
Addictions
France

- Favoriser le travail en réseau,
- Apporter un appui méthodologique aux partenaires en matière de conduite de projets :
 - Mettre à disposition des outils et ressources utiles,
 - Accompagner les opérateurs pour la réalisation de l'état des lieux et l'élaboration de plans d'actions,
- Évaluer le dispositif déployé en région
 - Mener l'évaluation du dispositif annuellement,
 - Rédiger un bilan et présenter les résultats au financeur et acteurs,
- Participer aux coordinations, formations et temps forts de l'association (séminaires internes et démarche qualité)
- Mettre à disposition l'ensemble des documents nécessaires à la nomination des Référents-structures (fiche de mission, présentation IP, ...)
- Proposer à la structure-partenaire la diffusion de ses supports d'information,
- Participer dans la mesure du possible à l'état des lieux et au bilan avec les Référents-structures et Référent IP,
- Organiser la formation IP sur 2 jours en lien avec le collectif et délivrer des attestations de formation,
- Organiser des rencontres interprofessionnelles et la journée annuelle d'échanges de pratiques,
- S'assurer du bon déroulement du suivi entre avec les Référents-structures et les Référents IP,
- Soutenir les Référents IP : proposition d'outils méthodologiques, comités techniques, hotline, le tout permettant de remonter les informations telles que : les points de rupture, freins et pistes d'amélioration rencontrées au sein des structure.
- Assurer le lien et la remontée des résultats auprès de l'ARS

Article 5 - EVALUATION

L'évaluation quantitative et qualitative de l'action sera faite à partir de l'outil de recueil de données et les entretiens semi-directifs entre les Référents IP et les Référents-structures.

Le CSAPA Sud a en charge la présentation des résultats au financeur et aux partenaires.

Reconnue d'utilité publique

Fondée en 1872 par Louis Pasteur & Claude Bernard

www.addictions-france.org • grandest55@addictions-france.org

ANPAA -5 pl de la République - 55000 BAR LE DUC •

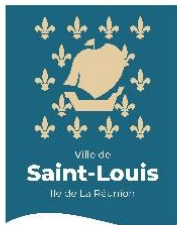
T : 03 29 76 26 01

Suivez-nous sur :

 @AddictionsFr

 Association Addictions France

 Association Addictions France



Ville de passion!

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le

ID : 974-219740149-20250926-DCM133_2025-DE

S²LO

Association
Addictions
France

Article 6 - CONFIDENTIALITE

Conformément à l'article 226-13 du Code Pénal, les différentes parties sont tenues et astreintes à la discrétion professionnelle, au regard des informations obtenues dans l'exécution de leur partenariat.

Les différentes parties s'engagent à ne pas divulguer à un tiers, tant pendant la durée de la convention qu'après sa terminaison pour quelque raison que ce soit, les renseignements ou documents de toute nature, dont ils auront eu connaissance à l'occasion de la convention.

Les différentes parties s'engagent à ce que les informations confidentielles communiquées par le partenaire ou tout autre acteur de santé dans le cadre de la présente convention :

- soient protégées et gardées strictement confidentielles et ne soient pas divulguées directement ou indirectement à des tiers, sauf sur injonction d'un Tribunal ou d'une administration ;
- ne soient pas reproduites, copiées, dupliquées totalement ou partiellement sans le consentement exprès et préalable du partenaire.
- soient traitées par des professionnels autorisés.

Article 7 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est en vigueur, **à compter de la date de signature et pour une année**. Un bilan du projet entre les partenaires sera réalisé avant la date de fin de la convention et déterminera la suite à donner. Elle pourra être renouvelée par tacite reconduction avec accord des 3 parties.

Article 8 - RESILIATION ANTICIPEE DE LA CONVENTION

Chaque partie se réserve le droit de résilier la présente convention s'il estime que le partenaire ne remplit pas sa mission avec toute la compétence ou la diligence attendue et si le manquement constaté n'est pas corrigé. La résiliation motivée sera alors notifiée par écrit à l'autre partie.

Article 9 - MODIFICATIONS

La Convention ne peut être modifiée que par accord écrit et exprès des parties, formalisée dans un avenant qui sera alors considéré comme formant partie de la Convention.

Reconnue d'utilité publique

Fondée en **1872** par Louis Pasteur & Claude Bernard

www.addictions-france.org • grandest55@addictions-france.org

ANPAA -5 pl de la République - 55000 BAR LE DUC •

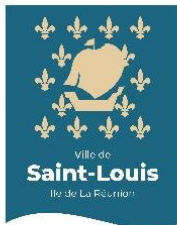
T : 03 29 76 26 01

Suivez-nous sur :

@AddictionsFr

Association Addictions France

Association Addictions France



Ville de passion!

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le

ID : 974-219740149-20250926-DCM133_2025-DE

S²LO

Association
Addictions
France

Article 10 – INFORMATIQUE ET LIBERTES

L'Association Addictions France informe le partenaire que les associations mettent en œuvre des traitements de données à caractère personnel afin de leur permettre d'assurer la gestion et le suivi des dossiers mais aussi l'inscription aux diverses communications. Ces données sont destinées aux services internes habilités. Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité des données qui les concernent.

Pour exercer ce droit et obtenir communication de ces données, il faut s'adresser à :

-Association Addictions France en OI, immeuble Cour Savanna, local A03, 14 rue Jules Thirel 97460 Saint Paul accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé.

Fait à _____, le _____

En deux exemplaires originaux dont un pour chaque Partie.

Pour la structure partenaire

Madame Juliana M'DOIHOMA, Maire de Saint-Louis

Pour le CSAPA Sud

Monsieur Antoine RICHARD, Directeur de CSAPA

Signatures des deux parties précédées de la mention « lu et approuvé »

Reconnue d'utilité publique

Fondée en 1872 par Louis Pasteur & Claude Bernard

www.addictions-france.org • grandest55@addictions-france.org

ANPAA -5 pl de la République - 55000 BAR LE DUC •

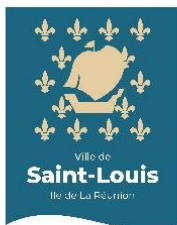
T : 03 29 76 26 01

Suivez-nous sur :

@AddictionsFr

Association Addictions France

Association Addictions France



Ville de passion !

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le

ID : 974-219740149-20250926-DCM133_2025-DE

S²LO

Association
Addictions
France

Reconnue d'utilité publique

Fondée en **1872** par Louis Pasteur & Claude Bernard
www.addictions-france.org • grandest55@addictions-france.org
ANPAA - 5 pl de la République - 97400 BAR LE DUC •
T : 03 29 76 26 01

Suivez-nous sur :

 @AddictionsFr

 Association Addictions France

 Association Addictions France